

A stylized illustration of a woman's profile, facing right. She has dark, wavy hair and is wearing a bright yellow top. The background is a vibrant blue with vertical stripes and a few white stars. The text is overlaid on the dark area of her face and hair.

L'HISTOIRE DE ZOÉ

Son parcours dans
le système judiciaire
(et au-delà)

Ce livre parle d'une jeune fille appelée Zoé. Elle a vécu certaines choses que tu as peut-être vécues ou que tu vis actuellement.

Dans ce livre, Zoé partage ses expériences avec un groupe de soutien : ce qu'elle a ressenti quand elle a été arrêtée et placée en détention, quand elle a rencontré un avocat de la défense et un travailleur social, et quand elle est allée au tribunal pour mineurs.

Certaines expériences de Zoé sont peut-être différentes des tiennes mais elles peuvent t'aider à comprendre ta situation et ce qui se passe pour toi, ta famille et tes amis.

Ce livre contient des informations sur :

- ce qui pourrait se passer dans ton affaire,
- les personnes que tu pourrais rencontrer ou auxquelles tu pourrais parler, et
- différentes façons de faire face à ce que tu ressens.

L'histoire de Zoé est basée sur la vie de personnes réelles. Tu liras le témoignage de certaines d'entre elles à la fin du livre.

Lire l'histoire de Zoé peut faire remonter des émotions ou des souvenirs. C'est tout à fait normal. Il serait peut-être utile de lire ce livre avec un défenseur ou un autre adulte en qui tu as confiance.

Tu peux garder ce livre. Lis-le, écris dedans, partage-le avec quelqu'un d'autre. Prends ton temps ou lis-le d'une traite. Fais ce qui te convient le mieux. Si tu vois des mots ou des noms que tu ne comprends pas, tu peux trouver leur signification dans la brochure « Que se passe-t-il ? ».

N'oublie pas qu'il y a beaucoup de gens qui peuvent t'aider et te soutenir. Tu n'es pas seul(e).



L'HISTOIRE DE ZOÉ

PREMIÈRE PARTIE

Zoé est arrêtée et passe devant le tribunal

PAGE 6

DEUXIÈME PARTIE

Zoé parle avec une assistante sociale

PAGE 30

TROISIÈME PARTIE

L'avocate de Zoé donne des nouvelles de l'affaire

PAGE 41



PREMIÈRE PARTIE

**Zoé est arrêtée et passe
devant le tribunal**

AUJOURD'HUI, DANS
UN GROUPE DE
SOUTIEN...

Salut tout le monde.
C'est sympa de voir
des visages familiers.

Nous commencerons
dans 5 minutes.

Je suis ravi que tu sois là aujourd'hui,
Zoé. Comment te sens-tu ?

Je vais bien.
Un peu nerveuse.

C'est tout à fait normal.
J'étais vraiment nerveux
la première fois que j'ai
raconté mon histoire.

Vraiment ?

Absolument !
Souviens-toi de tout
le travail que tu as fait
ces derniers mois.

Tu te sens
toujours
prête à
partager ?

Je pense que oui...
Oui.





Ils m'ont gardée
cette nuit-là parce
que le tribunal
était fermé...

JUSTE APRÈS
L'ARRESTATION...



Ta grand-mère
n'a pas décroché.

Y a-t-il un autre membre de ta
famille qu'on peut appeler ?



Je vous ai
dit qu'elle ne
répondrait pas !
Et non !



On lui a laissé
un message.
On réessaiera
demain. Tu vas
dormir ici ce soir.



Je vais avoir de gros problèmes avec Danny quand je sortirai.

Comment vais-je rembourser tout cet argent ?

...Au moins pour l'instant, je peux me reposer. Je suis tellement fatiguée.

Je pensais que je m'en sortais bien. J'avais ce dont j'avais besoin. Vous savez, un endroit où rester la plupart du temps et de quoi manger. Je passais parfois un peu de temps en prison mais rien de grave.

LE LENDEMAIN
MATIN...

Puis, comme les autres fois... Il y avait tous ces gens qui posaient les mêmes questions. D'abord, l'agent de probation...



Viens avec moi.



Bonjour, Zoé. Je m'appelle Luis. Comment vas-tu ?



Je suis un agent de probation. Je vais rédiger un rapport sur ce qui s'est passé. Le rapport comprendra aussi des informations sur ta famille, l'endroit où tu vis et tes résultats scolaires.

Ça aide le tribunal à en savoir plus sur toi pour déterminer quoi faire dans ton cas.

Je sais comment ça se passe.





Commençons par ta grand-mère.

L'agent qui t'a amenée ici m'a dit qu'il avait essayé d'appeler ta grand-mère.

Vis-tu avec elle ?



Quand lui as-tu parlé pour la dernière fois ?

Vis-tu avec quelqu'un d'autre ?



Je sais que tu ne veux probablement pas me parler. Et je vois que tu as fait ça avant mais...

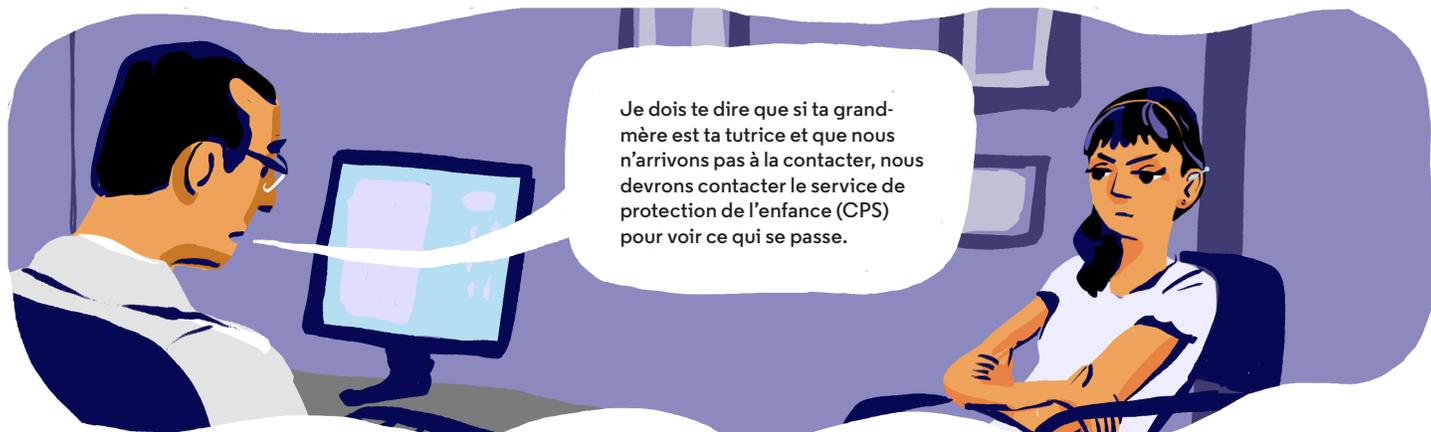


Vous avez raison. Je n'ai pas envie de vous parler.



D'accord. Tu peux attendre et parler à ton avocat demain alors.

Super.













Je ne peux pas rester ici !

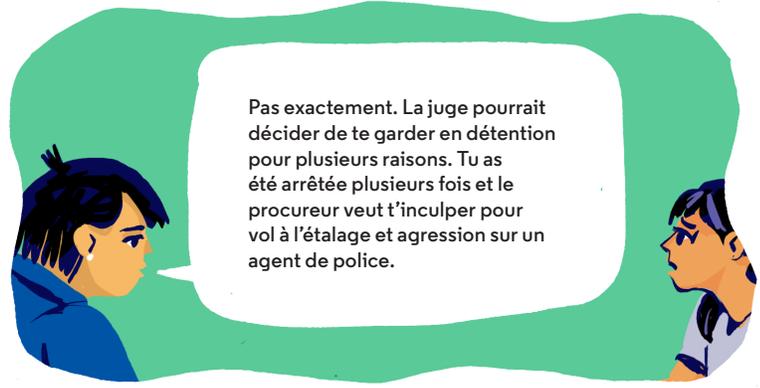


Je sais, Zoé.

Je vais faire ce que je peux mais entre la recherche d'un endroit et la décision du juge, il y a des chances que tu restes ici quelques jours.



Quelques jours ? On ne peut pas simplement aller au tribunal aujourd'hui et ensuite je sors ?



Pas exactement. La juge pourrait décider de te garder en détention pour plusieurs raisons. Tu as été arrêtée plusieurs fois et le procureur veut t'inculper pour vol à l'étalage et agression sur un agent de police.



Quoi ?! Mais ça n'est jamais arrivé avant !



Je suis désolée, Zoé.

Mais ces accusations signifient que la juge a de nouveaux éléments à prendre en compte.



De plus, si la juge pense que tu ne viendras pas à ta prochaine audience, à cause de tes antécédents et des charges qui pèsent sur toi, elle pourrait te garder ici pour s'assurer que tu te présentes.



J'étais furieuse ! Je veux dire, j'ai compris ce qu'elle disait, mais je ne savais pas que ça changerait autant les choses.









PENSE À RESPIRER

Cela peut paraître évident mais respirer profondément peut t'aider à te sentir plus calme. Tu peux le faire n'importe où. Essaie la prochaine fois que tu te sens stressé(e) ou submergé(e). Si ça t'aide, répète-le trois fois.



Prends lentement une grande inspiration et compte 1-2-3 en gonflant le ventre.



Puis retiens ta respiration et compte 1-2.



Puis expire et relâche le ventre en comptant lentement 1-2-3-4-5.

PLUS TARD, LORS DE L'AUDIENCE...



Zoé, au vu du nombre d'arrestations antérieures, de ton manque de soutien familial et de ton agression d'un policier, je pense qu'il y a un risque que, si tu es libérée, tu récidives ou ne te présentes pas au tribunal.



Tu resteras sous la garde du tribunal jusqu'à ta prochaine audience dans 3 jours. Est-ce que tu comprends ?



Oui, votre Honneur.

Quoi ?



Comment te sens-tu ?



Je ne peux pas rester ici ! Je dois retourner chez mon copain !







Tu sais, ton avocate a l'air plutôt bien...



Mon dernier avocat était tellement occupé. Chaque fois qu'on se rencontrait, il ne se souvenait pas de mon affaire. J'ai dû en demander un autre.



J'ai eu des avocats qui n'ont même pas essayé de comprendre ce qui se passait.



Oh. Ça craint. Je suis désolée que ça te soit arrivé. Je suppose que tu as raison...

Merci d'avoir partagé, Zoé. Et à tout le monde d'avoir écouté. Faisons une petite pause.

SE DÉTENDRE

Zoé ressent diverses émotions dans son histoire, surtout du stress et de l'inquiétude. Lorsque tu te sens comme ça, tu peux essayer de te détendre en te concentrant sur ta respiration et tes sens.

1. Assieds-toi dans un endroit confortable : sur une chaise, sur le sol, sur un canapé. Là où tu te sens détendu(e).
2. Pose les mains sur tes jambes ou tes genoux. Si tu te sens bien, ferme aussi les yeux. Ensuite, inspire profondément puis expire à fond. Répète cela trois fois.
3. Ensuite, pense à un endroit que tu aimes vraiment, où tu te sens en sécurité.
 - Que vois-tu ?
 - Qu'entends-tu ?
 - Que peux-tu toucher et sentir ?
 - Qu'y a-t-il sous tes pieds ?
 - Que se passe-t-il autour de toi ?
4. Ensuite, pense à ce que tu aimes faire dans cet endroit. Imagine-toi en train de le faire.
5. Prends quelques minutes pour apprécier ce à quoi tu penses.
6. Prends deux autres inspirations et expire profondément. Si tes yeux sont fermés, ouvre-les lentement.

Si tu aimes dessiner ou si tu as envie d'essayer, voici où tu
peux dessiner ce que tu as imaginé :

QUE SE PASSE-T-IL ?

Lorsqu'un jeune est arrêté, il peut se passer différentes choses. Le jeune peut être :

- Renvoyé chez ses parents ou tuteurs en attendant la prochaine audience.
- Gardé en détention jusqu'à ce qu'il aille au tribunal pour la première fois. C'est ce qui arrive lorsque le tribunal n'est pas ouvert au moment de l'arrestation du jeune.
- Gardé en détention pendant toute la durée de son procès.

Si un jeune n'a pas de famille ou de tuteur **ou** si le tribunal pense qu'il ne se présentera pas à sa prochaine audience, le tribunal peut décider de le garder en détention.

Zoé est maintenue en détention pour plusieurs raisons :

1. Elle a été arrêtée alors que le tribunal était fermé.
2. La police n'a pas réussi à contacter sa grand-mère donc personne n'a pu venir la chercher.
3. Elle avait été arrêtée plusieurs fois auparavant et le tribunal pensait qu'elle ne se présenterait pas.

Le tribunal donne un avocat à Zoé. Si ta famille n'a pas les moyens de payer un avocat, le tribunal en désignera un. Les avocats sont liés par le privilège avocat-client. Cela signifie que ton avocat ne peut répéter à personne ce que tu lui as dit sans te demander d'abord la permission. Cela comprend ta famille, tes amis et toute personne impliquée dans ton affaire.

Si tu veux, prends le temps de répondre à ces questions avec un défenseur ou un adulte de confiance et réfléchis aux moments où tu as raconté à quelqu'un certaines choses que tu as vécues.

- As-tu déjà dû partager une expérience difficile ? Qu'as-tu raconté ? Qu'as-tu ressenti en parlant de ce qui t'était arrivé ?
- Quelles questions voudrais-tu poser sur le fait de parler à un avocat comme Alicia ?

Que peux-tu faire ?

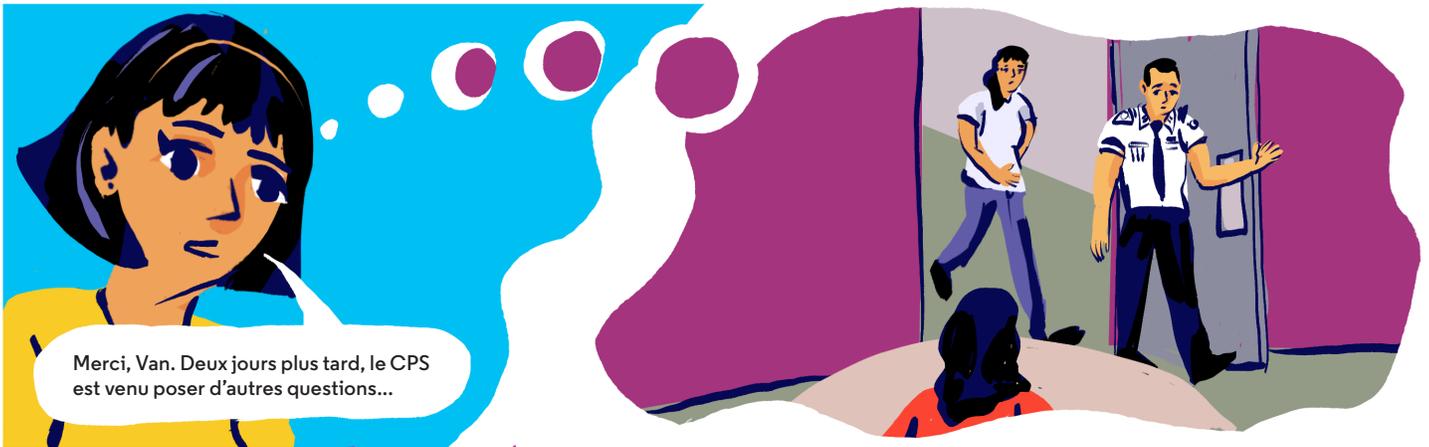
- Si tu es arrêté(e), il est utile de demander à ton avocat quels sont tes droits, ce qu'il en est de ton affaire et de poser toutes les questions que tu pourrais avoir.
- Les techniques pour te calmer comme l'activité de méditation, les techniques de respiration ou écouter de la musique peuvent aussi t'aider lorsque tu te sens stressé(e) ou frustré(e).

Il y aura peut-être des personnes qui ne te comprendront pas bien, toi et ta situation, et qui pourront te poser des questions ou faire des commentaires qui te sembleront abrupts. Cela pourra te mettre mal à l'aise et te perturber. N'oublie pas que différentes personnes ont des rôles différents et qu'il y a des gens qui veulent sincèrement t'aider et qui prendront le temps d'apprendre à te connaître.

Si tu ne te sens pas à l'aise, tu peux demander à parler avec quelqu'un d'autre. Cela ne sera peut-être pas possible mais il est utile de demander au cas où il y aurait des personnes qui pourraient mieux t'aider.

DEUXIÈME PARTIE

Zoe parle avec une assistante sociale







Oui, d'accord.



Je sais que tu as passé deux nuits en détention. Comment te sens-tu ?



Je ne dors pas bien.



Mon rôle est de m'assurer qu'on s'occupe de toi.

Tu as besoin de quelque chose ?

Une autre couverture ?



Pas de problème. Je leur demanderai quand nous aurons fini.



Je peux te poser quelques questions ?

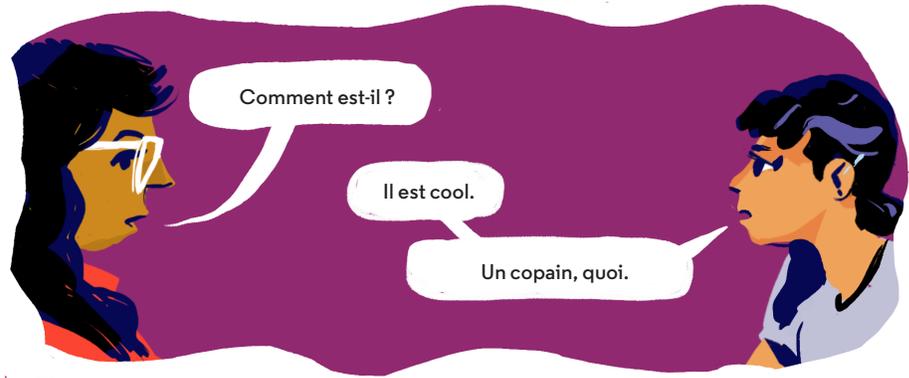
Ok.



On a eu du mal à trouver ta grand-mère. C'est comment de vivre avec elle ?

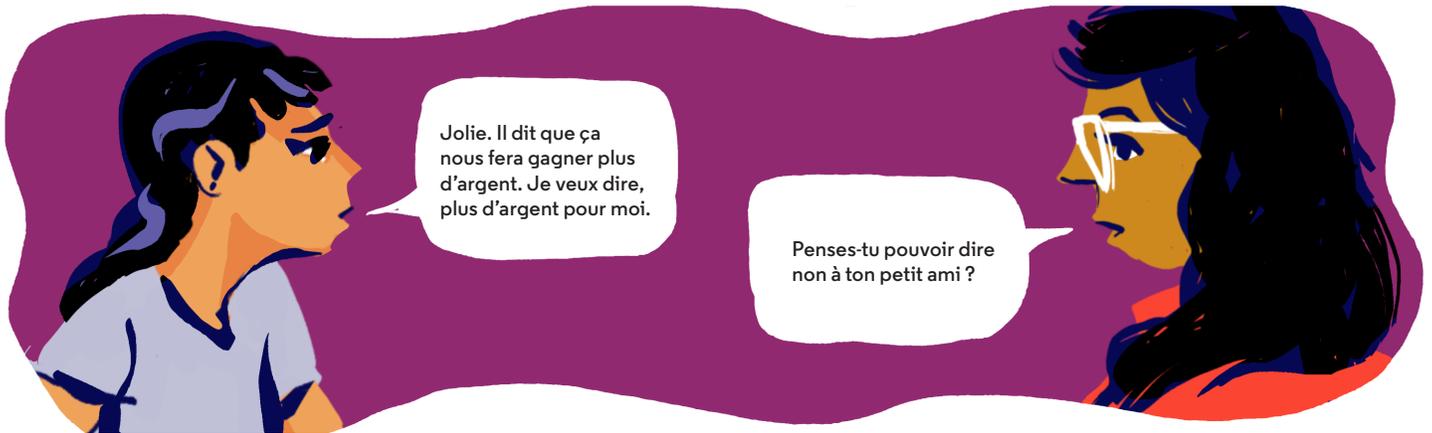


Je lui ai dit que ma mère nous a quittées et que ma grand-mère s'occupe de moi maintenant. Ma mère faisait du trafic. Son petit ami était si méchant avec nous.











QUE SE PASSE-T-IL ?

Lorsqu'un tribunal décide qu'une personne ne peut pas rester avec sa famille ou son tuteur, le service de protection de l'enfance (CPS) entrent en jeu. C'est une administration qui s'assure que les jeunes sont en sécurité et qu'on s'occupe d'eux. Un agent du CPS vient parler avec un jeune de son foyer, de sa famille, de ses amis et de son école.

Dans l'histoire de Zoé, l'agent du CPS rencontre l'adolescente car personne n'arrive à contacter sa grand-mère. Après avoir parlé avec Zoé, l'agent du CPS apprend aussi que Zoé et sa grand-mère ne s'entendent pas bien. C'est pourquoi Zoé vit chez Danny, la personne qu'elle appelle son petit ami.

Si l'agent du CPS pense que la grand-mère de Zoé n'est pas capable de s'occuper d'elle, le tribunal devra trouver quelqu'un d'autre. Cela déclenche une autre procédure dans ce qu'on appelle le tribunal de la famille. Le tribunal de la famille règle les problèmes juridiques impliquant des enfants et leurs parents.

Les agents du CPS suivent différentes règles en ce qui concerne la confidentialité, ou ce qu'ils peuvent révéler à d'autres personnes. S'ils pensent qu'un jeune veut se faire du mal ou en faire à quelqu'un d'autre, ou s'ils pensent que quelqu'un pourrait lui faire du mal, ils peuvent le dire à d'autres personnes.

Dans l'histoire de Zoé, l'agent du CPS lui a demandé la permission de parler de Danny à son avocate et de lui dire qu'elle et Danny gagnent de l'argent ensemble. Parfois, si une personne à qui

tu parles pense que ce que tu lui as dit t'aidera dans ton affaire, elle te demandera de partager cette information avec la bonne personne.

Zoé doit parler de certaines choses difficiles dans sa vie. Si tu veux, prends le temps de répondre à ces questions avec un défenseur ou un adulte de confiance et réfléchis aux moments où tu as raconté ce que tu as vécu dans ta famille à d'autres personnes.

- As-tu déjà dû raconter une situation difficile sur la façon dont tes parents ou une personne qui t'est chère t'ont traité(e) ? Qu'as-tu ressenti ?
- Quelles questions voudrais-tu poser sur le fait de parler à un agent du CPS comme Jade ?

Que peux-tu faire ?

- Si tu n'es pas sûr(e) des informations que l'agent du CPS peut partager, demande-lui quelles informations il ou elle partagera et avec qui.
- Pose à l'agent du CPS toutes les questions que tu veux sur ton affaire ou sur l'aide dont tu as besoin en matière de logement, de santé mentale ou d'école.

TROISIÈME PARTIE

L'avocate de Zoé donne des nouvelles de l'affaire







Quand quelqu'un a des choses qu'une jeune personne veut et dont elle a besoin - comme de l'argent, de la nourriture ou un endroit où habiter - et lui dit qu'elle ne les aura que si elle a des rapports sexuels avec d'autres personnes, ça s'appelle du trafic sexuel.



Mon petit ami m'a donné ces choses parce que je...

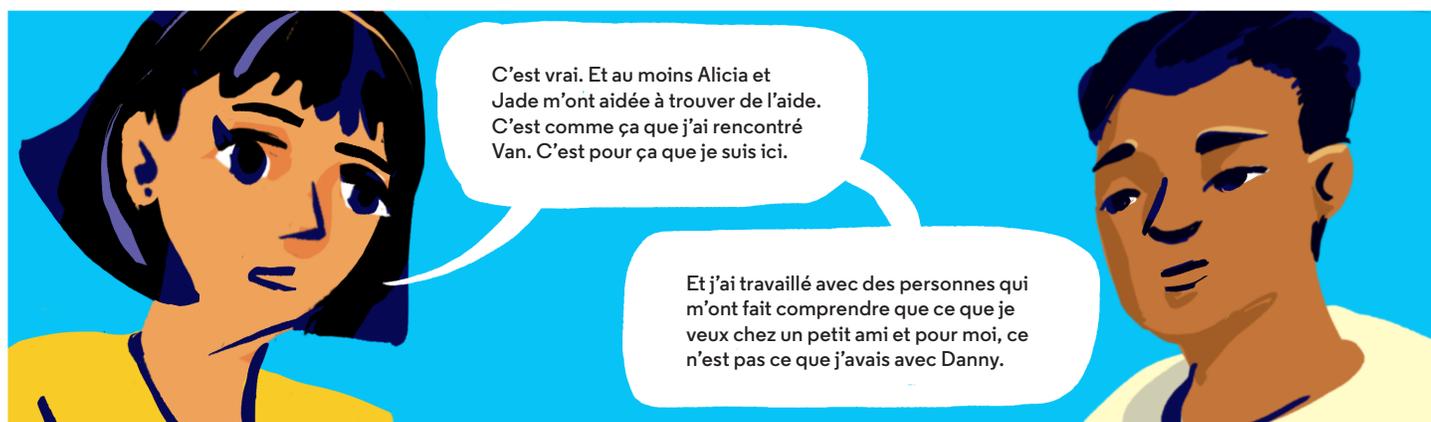








AUJOURD'HUI, DE NOUVEAU AVEC LE GROUPE DE SOUTIEN





Merci d'avoir partagé, Zoé.

Merci d'avoir partagé, Zoé!

Merci à tous.

C'est pour ça que nous sommes tous ici. Pour trouver de l'aide et trouver autre chose, quelque chose de mieux. Nous sommes tous des survivants et nous avons la force de continuer à avancer.

QUE SE PASSE-T-IL ?

Zoé a raconté à son avocate des choses difficiles qui se sont passées entre elle et Danny. Ce qui se passait avec Danny a changé l'affaire de Zoé. Cela signifie que l'avocate de Zoé pouvait demander au tribunal de réfléchir à d'autres solutions.

Si un juge a des raisons de penser que quelque chose d'illégal est arrivé à un jeune, il doit examiner le dossier différemment. En effet, avant, cette jeune personne était accusée d'avoir commis un délit mais en fait, maintenant, on comprend qu'il lui arrive quelque chose de mal. Dans des situations comme celle-ci, les adultes sont responsables de la protection des jeunes. Des informations comme celles-ci peuvent conduire un juge à décider d'une punition moins sévère ou de ne pas en infliger du tout. C'est aussi le cas pour les jeunes qui viennent d'autres pays.

Parfois, révéler des informations comme celles-ci peut lancer une nouvelle affaire devant le tribunal pénal. Ce tribunal est celui pour les adultes (les personnes de plus de 18 ans) lorsqu'ils sont accusés d'un crime. Si le procureur pense que ce qu'a subi un jeune relève d'une affaire pénale, il peut lui demander de parler de ce qu'il ou elle a vécu. Cela s'appelle témoigner.

Témoigner peut être difficile. Cela veut parfois dire qu'un jeune doit parler de personnes qu'il aime ou de personnes qu'il veut protéger. C'est compliqué, mais les avocats et les travailleurs sociaux sont là pour t'aider.

Zoé s'est sentie perdue et triste quand Alicia lui a dit que Danny faisait quelque chose d'illégal. Si tu veux, prends le temps de répondre à ces questions avec un défenseur ou un adulte de confiance et réfléchis à ce que tu as vécu.

- Est-ce qu'il t'est déjà arrivé de te sentir maltraité(e) par une personne qui t'est chère et de ne pas savoir quoi faire ? Quel type de soutien t'aurait aidé(e) ?
- Qui pourrait t'aider à faire face à ce qui s'est passé et à aller de l'avant ?

Que peux-tu faire ?

- Parle avec un adulte de confiance, un défenseur ou un(e) ami(e) des meilleurs moyens de t'aider. Il peut s'agir de recevoir une aide psychologique, de parler de ce que tu ressens avec une personne de confiance ou de faire quelque chose qui te fait plaisir.
- Si tu ne te sens pas en sécurité pour quelque raison que ce soit, parle avec ton avocat ou ton assistant social pour créer un plan de sécurité et mettre en place des mesures de sécurité.

Victime ? Survivant ?

Certaines personnes n'aiment pas le terme « victime » et préfèrent celui de « survivant(e) », un autre terme ou rien du tout. C'est toi qui décides. Selon la loi, une victime est une personne à qui il est arrivé quelque chose considéré comme un crime.

Dans cette histoire, Zoé est, en termes juridiques, une victime de trafic sexuel. Le terme « victime » est utilisé au tribunal et dans d'autres contextes juridiques. Mais tu peux choisir les mots que tu utilises pour te décrire.

DEMANDE DE SOUTIEN

Zoé a mentionné que son avocate et son assistante sociale l'ont aidée à trouver de l'aide. L'aide peut revêtir de nombreuses formes différentes :

- quelqu'un à qui parler de ce que tu as vécu
- un endroit où vivre
- des rendez-vous chez le médecin
- des vêtements
- un soutien scolaire
- de nouvelles compétences pour trouver un travail
- de l'aide pour apprendre à prendre soin de toi
- une aide pour les questions d'immigration ou de visa
- rencontrer d'autres jeunes qui ont vécu des expériences similaires

Zoé a pu rejoindre un groupe de soutien, dirigé par un survivant, avec d'autres jeunes qui ont vécu des choses similaires. Si tu sens que tu as besoin d'aide ou de ressources, demande à ton défenseur ou à un autre adulte qui travaille avec toi.

Pour en savoir plus sur les autres formes d'aide que tu peux obtenir, consulte la brochure « *Que se passe-t-il ?* ».

Pour plus d'informations sur le système de protection de l'enfance, consulte ces [documents](#). Et pour plus d'informations sur le système judiciaire pénal, consulte ces [documents](#).

Tu viens de lire l'expérience de trafic sexuel de Zoé et son arrestation.

Raconter ce que tu as vécu, aller devant le tribunal et essayer d'aller de l'avant ne sont pas des choses faciles. Merci d'avoir pris le temps et d'avoir trouvé l'énergie nécessaires pour lire ce livre. Nous espérons qu'il t'aidera.

Ce livre a été réalisé avec l'aide de personnes qui ont vécu des expériences similaires. À la page suivante, tu trouveras des messages qu'elles ont voulu partager avec toi.

« Dans les deux premiers établissements, je passais pour quelqu'un de calme et un peu bizarre parce que je ne parlais à personne. J'ai trouvé une autre fille qui était un peu bizarre comme moi et qui ne parlait pas non plus. Nous avons sympathisé et sommes restées amies depuis. Tu n'es pas obligé(e) de chercher des amis dans ces endroits mais si tu peux **trouver quelqu'un qui te met à l'aise**, ça rend ton parcours beaucoup plus facile et tu ne te sens pas seul(e). »

- Mélanie T., Experte en expérience vécue

« Je sais que c'est difficile, mais tout ce qui vaut la peine dans la vie est difficile. Il faut parfois traverser des épreuves pour arriver là où tu veux. Je suis devenue ce dont j'avais besoin quand j'étais enfant. Je suis devenue défenseur. **Je suis devenue une personne pleine d'amour, d'espoir et de joie.** Je n'avais pas ça quand j'étais petite. Je suis devenue la personne saine que je mérite d'être. Je suis devenue une personne de confiance pour mes filles. Je suis devenue une épouse, ce que je n'aurais jamais pensé devenir. Je suis devenue une bonne amie. Je suis devenue tout ce que je voulais être et tu peux le devenir aussi. »

- Personne avec une expérience vécue

PRENDRE SOIN DE MOI

Comme Zoé l'a fait tout au long de son récit, il peut être bon de « faire le point » avec toi-même pour voir comment tu te sens. Lorsque tu es contrarié(e) ou stressé(e), ces activités peuvent t'aider à te sentir mieux.

- Lis, regarde ou écoute quelque chose que tu aimes bien
- Retrouve tes amis, en personne ou en ligne
- Fais de l'exercice ou du sport
- Prends une boisson (eau, jus de fruits, thé ou chocolat chaud)
- Va passer du temps dehors
- Masse-toi les mains avec une lotion qui sent bon
- Pense à un souvenir heureux ou à un endroit paisible
- Aide quelqu'un à faire ou à fabriquer quelque chose
- Fais un projet artistique ou cuisine
- Autorise-toi à pleurer, à crier ou à parler de ta frustration
- Dis-toi des choses gentilles et encourageantes
- Garde un objet spécial dans ta poche, comme une pierre, un coquillage, un collier ou un morceau de tissu, et passe les doigts dessus.

Quelles autres activités te font du bien ? Y a-t-il quelqu'un qui pourrait te conseiller d'autres activités utiles ? Écris-les ici.

Le Projet de documents pour témoins mineurs du Center for Court Innovation est le fruit d'une collaboration entre le Center for Court Innovation, le Center for Urban Pedagogy et Alternate History Comics. Il est financé par la convention de coopération n° 2018-V3-GX-K069, accordée par le U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office for Victims of Crime. Les opinions, observations et recommandations formulées dans ce document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement l'opinion officielle ou les politiques du U.S. Department of Justice.

Le Center for Court Innovation a pour mission de promouvoir un système judiciaire plus efficace et bienveillant en menant des recherches novatrices et en soutenant le lancement de réformes dans le monde entier.

www.courtinnovation.org

Le Center for Urban Pedagogy est une organisation à but non lucratif qui utilise le pouvoir du graphisme et de l'art pour susciter un engagement civique constructif, en partenariat avec des communautés historiquement marginalisées.

www.welcometoCUP.org

Alternate History Comics est une société d'édition qui crée des romans graphiques et des collections de bandes dessinées culturelles originales. Elle a reçu de nombreux prix et récompenses.

<http://ahcomics.com>

Illustrations : Ryan Hartley-Smith

Conception : Ryan Hartley-Smith

Le Center for Court Innovation remercie les partenaires et les parties prenantes du projet, les praticiens du système judiciaire et les jeunes rescapés dans tout le pays qui ont contribué à la réalisation de cette publication.

NCJ 303956

L'Office for Victims of Crime entend renforcer la capacité de la nation à aider les victimes d'actes criminels et jouer un rôle moteur dans le changement des attitudes, des politiques et des pratiques afin de promouvoir la justice et le rétablissement de toutes les victimes d'actes criminels.

www.ovc.ojp.gov

L'Office of Justice Programs est un organisme fédéral qui assure la direction, l'octroi de subventions, la formation, l'assistance technique et d'autres ressources afin d'améliorer la capacité de la nation à prévenir et à réduire la criminalité, à aider les victimes et à promouvoir l'état de droit en renforçant les systèmes de justice pénale et juvénile. Ses six services - le Bureau of Justice Assistance (assistance judiciaire), le Bureau of Justice Statistics (statistiques judiciaires), le National Institute of Justice (recherche), l'Office for Victims of Crime (aide aux victimes), l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (prévention de la délinquance) et l'Office of Sex Offender Sentencing, Monitoring, Apprehending, Registering, and Tracking (délinquance sexuelle) - soutiennent les efforts de lutte contre la criminalité au niveau des États et des collectivités locales, financent des milliers de programmes de services aux victimes, aident les collectivités à contrôler les délinquants sexuels, répondent aux besoins des jeunes dans le système et des enfants en danger, et fournissent des études et des données importantes.



Office for Victims of Crime
OVC

